ID: 062-216204487-20240411-DLB_2024_02_06-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE DÉPARTEMENT DU PAS DE CALAIS Arrondissement de **BOULOGNE SUR MER** Canton d'OUTREAU Commune d'Hesdin l'Abbé

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet de la Délibération :

Demande de subvention Amendes de police – Eclairage public

Séance du 11 avril 2024

Date de la convocation : 04/04/2024	Nombre de conseillers en exercice : 19		Quorum : 10
Date d'affichage : 15/04/2024	Présents : 14 Représentés : 1		Votants: 15
	Pour : 15	Abstention: 0	Contre: 0

L'An deux mil vingt-quatre, le onze avril à 20 Heures, le conseil municipal de la commune, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Thierry BENTZ, Maire.

PRESENTS: Tous les membres en exercice à l'exception de Mmes Marie-France DIDRY (pouvoir à M. Dominique DESCAMPS), Caroline REGNAULT et Florence ROSE, absentes excusées, Mme Clémence WADOUX, absente et M. Jean-François DESOOMER, absent,

Secrétaire de séance : Bruno MALLEVAEY

Texte de la délibération

Monsieur le Maire expose à l'assemblée la nécessité de procéder sur l'année 2024 aux travaux de réfection de l'éclairage public rue du Village et rue du Mont de Thunes.

Cette opération permettra de remplacer 34 lanternes très énergivores devenues vétustes et dont l'efficacité est fortement diminuée avec le temps. Il est prévu conjointement le remplacement de 3 horloges d'éclairage public par modèles à programme astronomique qui permettent une meilleure gestion des horaires d'allumage et d'extinction.

Le montant de cette opération est de 28 974 € H.T.

Une subvention peut être accordée par le conseil départemental au titre des amendes de police.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le plan de financement suivant :

Coût total des opérations 28 974,00 € H.T.

Ressources	Montant H.T.	Taux
FDE 62	7 250,00	25,02%
Conseil Départemental Amendes de police	11 589,60	40,00%
Sous Total	18 839,60	65,02%
Fonds propres	10 134,40	34,98%
Total des ressources	28 974,00	100,00%

Les crédits nécessaires à la réalisation de ces travaux seront prévus au budget d

Envoyé en préfecture le 17/05/2024

Reçu en préfecture le 17/05/2024

Publié le le l'exercice en cours.

ID : 062-216204487-20240411-DLB_2024_02_06-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil :

- Confirme son accord sur la réalisation de ces travaux
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès du conseil départemental une subvention et à en demander le versement.

Fait en séance les jour, mois et an susdits Pour extrait conforme,

#signature#